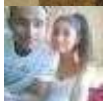


# Contribution Jean Valjean



[José Antonio TOMÉ PEÑA](#) a lancé cette pétition adressée à [Assemblée nationale](#) et à [3 autres](#)

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les député.es,

Mesdames et Messieurs les sénateurs et sénatrices,

Cette pétition que j'initie ne fait que relayer modestement l'appel de Vincent Lindon sur Mediapart le 6 mai 2020 : « Comment un pays si riche... ». La voici pour ce qui est de l'extrait concernant la Contribution Jean Valjean :

« Déjà insupportables, les inégalités ont explosé avec la pandémie. Confinés dans des logements exigus ou contraints d'affronter des périls, les plus fragiles vivent des jours terriblement difficiles, et leurs lendemains ne chantent pas. Après la crise sanitaire, ils seront sûrement les premières victimes de l'inévitable catastrophe économique et sociale. Que faire ? L'État ne pouvant pas tout, il me paraît impératif d'innover. Comment ? En demandant aux plus grosses fortunes une solidarité envers les plus démunis. Cette idée, juste et légitime, pourrait prendre la forme d'une contribution exceptionnelle, baptisée « Jean Valjean », conçue comme une forme

d'assistance à personnes en danger, financée par les patrimoines français de plus de 10 millions d'euros, sans acrobaties, à travers une taxe progressive de 1 % à 5 %, avec une franchise pour les premiers 10 millions d'euros.

À période exceptionnelle, contribution exceptionnelle. Même si j'applaudirais évidemment tout amendement visant à pérenniser cet effort de réduction des inégalités. Après tout, une fois peut devenir coutume.

D'après les économistes que j'ai pris soin de consulter, cette contribution devrait représenter environ 36 à 37 milliards d'euros, qui seront distribués aux quelque 21,4 millions de foyers trop pauvres pour être assujettis à l'impôt sur le revenu.

Compte tenu de l'urgence, l'État assurerait la trésorerie et abonderait marginalement la collecte, leur distribuant sans délai et sans prélèvement, la somme de 2 000 €, à charge pour lui de recouvrer ultérieurement le produit de la contribution « Jean Valjean ».

Même si je ne doute pas un instant que les plus riches de nos concitoyens se réjouiront de l'occasion ainsi offerte de montrer leur patriotisme et leur générosité, il me paraît prudent que les législateurs mettent en place des sanctions suffisamment dissuasives pour décourager les improbables mauvaises volontés. Je pense ici, surtout, à nos compatriotes domiciliés fiscalement à l'étranger, évidemment conviés à manifester leur solidarité.

Mon rôle n'est évidemment pas d'entrer dans le détail de ces sanctions. Je voudrais néanmoins en proposer une, essentiellement symbolique – car je crois, moi, à la force du symbole : alléger les réfractaires de leurs pesantes décorations (Ordre du mérite ou Légion d'honneur, par exemple) pour leur permettre de gambader librement dans les couloirs des hôpitaux étrangers, voire français, où ils seraient évidemment les bienvenus après avoir refusé de financer notre système de santé national et plus généralement notre service public. En un mot, leur pays.

Bien sûr, je sais que ces précautions seront sans nul doute inutiles, tous ces privilégiés étant bien conscients de ce qu'ils doivent au pays qui les a formés et souvent enrichis. Mais la confiance n'excluant pas la prudence, de telles dispositions ne sauraient nuire. »

J'espère que la notoriété de cet homme, citoyen au service du bien commun, saura vous convaincre de l'urgence de mettre en place une telle contribution.

Je vous adresse mes sentiments républicains.

### **Lancez votre propre pétition**

La personne qui a lancé cette pétition a décidé d'agir. Ferez-vous la même chose ?

[\*\*Lancer une pétition\*\*](#)